

Saint-Martin, mercredi 26 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMPLOI-JEUNESSE

La Collectivité renforce son dispositif LEND A HAND en faveur de 70 jeunes demandeurs d'emploi

La Collectivité de Saint-Martin a décidé de renouveler et de prolonger de deux mois son dispositif LEND A HAND destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi. Les phases d'immersion rémunérées en entreprise se feront désormais en juillet-août et novembre-décembre 2023, sur un financement du Fonds Social Européen (85%) et de la Collectivité de Saint-Martin.

Grâce au partenariat mis en place avec les entreprises du territoire depuis 2009, l'opération « LEND A HAND permet à de nombreux jeunes d'exercer un emploi durant les mois de juillet et août. Il s'agit de leur faire découvrir les réalités du monde du travail en leur donnant les connaissances nécessaires pour construire leur projet professionnel.

Au cours des dernières années, l'opération a rencontré un vif succès auprès des entreprises et des jeunes. L'opération est pilotée par la Direction de l'Emploi, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle (DEAFP), chargée de l'identification des jeunes, de la prospection auprès des entreprises et de la mise en relation, en partenariat avec la mission locale de Saint-Martin et le Pôle Emploi.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Après l'interruption de 2020 due à la situation sanitaire et au regard de la persistance des difficultés rencontrées par certains jeunes pour accéder à un emploi, la Collectivité a décidé de relancer le dispositif en juillet et août et de prévoir une nouvelle période en novembre et décembre 2023.

- ☞ Une première période allant de début Juillet à fin Août 2023
- ☞ Une seconde période allant de début Novembre à fin Décembre 2023

Concrètement, l'opération se déroule en deux phases :

- Une phase de formation de 4 demi-journées (20 heures)
- Une phase d'immersion où chaque jeune assure une prestation professionnelle de trente-cinq heures par semaine d'un mois renouvelable (sans interruption)

Les 70 stagiaires ciblés par ce dispositif sont les demandeurs d'emploi âgés entre 16 et 30 ans. Ils perçoivent chacun une rémunération mensuelle de 1 302 € nets, soit 1 102 € versés par la Collectivité et 200 € réglés par la structure d'accueil (entreprise ou association).

Les sélections et les inscriptions se font sur dossier à la Direction de l'Emploi, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle, située à l'annexe de la Collectivité, rue de la Liberté, du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures à compter du 2 mai jusqu'au 31 mai 2023. La date butoir de remise des dossiers est fixée au 31 mai 2023.

Le règlement du dispositif LEND A HAND, ainsi que le budget global de 380 000 €, ont été validés par le conseil exécutif du 6 avril 2023. Ce montant comprend les frais de formation, de communication, de rémunération des stagiaires et de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Cette opération est financée grâce à la solidarité européenne à hauteur de 323 000€ (85 % FSE), et la Collectivité de Saint-Martin à hauteur de 57 000€.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr

